

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2016.

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

L'an deux mil seize, le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : BRUN Charles– DELANGLE Chantal – FESSY Véronique-GASDON Maxime
- Danielle LACOUR- VALENTIN Nathalie- BERT Laurence.

Absents : Alain DAYET- Bernard PIVOT.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : ALEX Bruno à Gabriel DESBROSSE - CHATAL
Christophe à BRUN Charles– MONDIERE Hubert à BERT Laurence - Mickaël RIVIERE à
VALENTIN Nathalie - Olivier CARTET à GASDON Maxime.

Secrétaire de séance : BERT Laurence.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Janvier 2016.
2. Délibérations à prendre :
 - Pour retenir le cabinet d'architecte pour les travaux de réaménagement et mise en conformité (PMR) de la Mairie.
 - Pour demande de subvention « DETR » (avant le 31.01.2016) suite à la venue de Mr le Sous-Préfet le vendredi 22 janvier 2016.

-
1. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations adoptées :

- **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet ayant été approuvé, il va être nécessaire de retenir un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet dont le montant est estimé à 95 000 € H.T.

Une consultation a eu lieu et les résultats sont les suivants :

- **OXYRIA** : le coût de la mission de maîtrise d'œuvre de conception s'élèverait à 5 400 € HT, soit 6 480 € TTC.
- **Agence d'architecture Brosselard Troncy** : le coût de la mission d'étude partielle s'élèverait à 5 830 € HT, soit 6 996 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir **OXYRIA** pour un montant de 5 400 € HT, soit 6 480 € TTC.

- **DETR 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux de réaménagement et de la mise en conformité de la Mairie. En effet, des travaux semblent nécessaires, d'une part, pour permettre la mise en accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR) et, d'autre part, pour le réaménagement de l'intérieur de la Mairie et la création d'une salle de réunion.

Le coût prévisionnel (H.T.) du projet s'élèverait à :

- Travaux :	85 000 €.
- Montant des honoraires et frais divers	10 000€
TOTAL	95 000 €

Dans le cadre de l'opération « **Travaux de mise en sécurité et études préalables dans les bâtiments communaux recevant du public (ERP)** », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet de travaux de Réaménagement et de mise en accessibilité/ conformité de la Mairie, une aide au titre de la DETR 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet de travaux de Réaménagement et de mise en accessibilité/ conformité de la Mairie.
- Demande à bénéficier de la DETR 2016.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016 en section d'investissement.

Pour information, la commune a sollicité une aide de 35 %.

Prochain Conseil Municipal le mardi 09 Février 2016 à 20h30.